



MUTTERKUH SCHWEIZ
 VACHE MÈRE SUISSE
 VACCA MADRE SVIZZERA
 VATGA MAMMA SVIZRA



Anmeldungen
für den Stierenmarkt
vom 16. Januar 2025

TVD-Betriebsnummer
 Numéro BDTA d'exploitation:

.....

Inscriptions pour
le Marché des taureaux
du 16 janvier 2025

Adresse / adresse :

.....

.....

.....

Anmeldungen bitte bis **spätestens 22. November 2024** an die Geschäftsstelle senden.
Bitte beachten: Für den **Stierenmarkt** können **verspätete Anmeldungen nicht mehr berücksichtigt** werden (Datum des Poststempels spätestens 22.11.2024).

Inscriptions à retourner au secrétariat jusqu'au **22 novembre 2024 au plus tard**.
Attention : pour le **marché des taureaux**, les **inscriptions tardives ne pourront plus être prises en considération** (date du cachet postal, au plus tard le 22.11.2024).

Stiere für den Stierenmarkt :
Taureaux pour le marché des taureaux :

Tier-Nr. (korrekte & komplette TVD-Nummer) Identification (n° BDTA correcte et complet)	Name Nom	geb. né le

Datum/date: Unterschrift/signature:



MUTTERKUH SCHWEIZ
 VACHE MÈRE SUISSE
 VACCA MADRE SVIZZERA
 VATGA MAMMA SVIZRA



Jubiläumsfeier 100 Stierenmärkte für Fleischrinderrassen

Fête du jubilé 100 marchés de taureaux pour les races à viande

Anmeldungen
Stierenpräsentation
 vom 15. Januar 2025

TVD-Betriebsnummer
 Numéro BDTA d'exploitation:

.....

Inscriptions pour
le Marché des taureaux
 du 15 janvier 2025

Adresse / adresse :

.....

.....

.....

Anmeldungen bitte bis **spätestens 22. November 2024** an die Geschäftsstelle senden.

Inscriptions à retourner au secrétariat jusqu'au **22 novembre 2024 au plus tard.**

Stiere für die Präsentation :
Taureaux pour la presentation :

Tier-Nr. (korrekte & komplette TVD-Nummer) Identification (n° BDTA correcte et complet)	Name Nom	geb. né le

Datum/date: Unterschrift/signature:

Inscription

Marché des taureaux de race à viande

15 et 16 janvier 2025, VIANCO Arena Brunegg

Conditions

Conditions

- Les taureaux doivent remplir les exigences pour l'admission au Herd-book en ce qui concerne l'ascendance, la performance FLEK et l'âge respectivement admis au HBBV. La classification et la prise de poils pour le génotypage (si tel n'est pas encore le cas) se font au marché des taureaux.
- Les taureaux doivent être calmes, pouvoir être menés au licol et devront être obligatoirement **munis d'une boucle nasale**.
- Pour les taureaux **Angus** et **Limousin**, l'**ascendance**, le **statut des cornes** et du **gène culard** doit être connu au moment de l'inscription.
- Pour les taureaux **Simmental**, l'**ascendance** ainsi que les gènes marqueurs pour **les cornes**, le **gène culard** et la **thrombopathie** doivent être disponibles lors de l'inscription.
- **Il est interdit d'utiliser des médicaments pour calmer les taureaux.** L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer des sondages. Des observations claires ou des résultats d'analyse positive sont considérés comme infractions et sont sanctionnés. En outre l'acheteur a le droit d'annuler le contrat d'achat sans frais et dépens.

Directives relatives à la police des épizooties et au trafic des animaux (sous réserve d'ajustements, en fonction de la situation épizootie)

- Ne sont admis que des animaux en bonne santé provenant de troupeaux exempts et non suspectés d'épizooties.
- Seuls les animaux marqués correctement avec un document d'accompagnement valide peuvent être présentés.
- **Les taureaux âgés de plus de 24 mois** doivent faire l'objet d'une **analyse sérologique sanguine** annuelle. A l'entrée du marché, le propriétaire doit produire une preuve que le taureau a subi **un test IBR/IPV**. L'analyse ne doit pas dater de plus de 365 jours avant la date de la présentation.
- L'exploitation de livraison doit avoir le statut de la **BVD** « aucun séquestre » au moment de l'arrivée. Le contrôle sera fait au secrétariat de Vache mère Suisse via la banque de données BDTA.

Transports

Des transports collectifs d'animaux seront organisés pour aller à Brunegg et pour en repartir. L'inscription doit être effectuée directement auprès de VIANCO (Tél. 056 462 33 33).

Inscription

L'inscription doit être effectuée à l'aide du formulaire d'inscription, ci-joint, et être retournée au secrétariat vache mère suisse jusqu'au 22 novembre 2024 (date du cachet postal faisant foi).

Attention : pour des raisons administratives les inscriptions tardives ne pourront pas être prises en considération.

Conditions de mise

Généralités

- Tous les animaux présentés et vendables doivent être commercialisés par l'intermédiaire de la mise (sur place ou en ligne).
- En présentant un animal à la mise ou en faisant une enchère, fournisseurs et enchérisseurs acceptent les conditions suivantes :

Règlement de mise

- Avant la mise, la vente directe par le propriétaire ou la direction du marché est interdite.
- Le catalogue contenant toutes les informations utiles tient lieu d'entrée au marché et à la mise.
- On mise en levant le catalogue.
- Si un animal atteint le prix minimal pendant la mise, il peut être adjudgé. Le vendeur n'a pas le droit de participer aux enchères.
- Si un animal n'atteint pas le prix minimal, il ne peut être adjudgé qu'avec le consentement du vendeur.
- Le marché libre après la mise est passible de l'intégralité des taxes.
- Jusqu'à la mise, les risques incombent au vendeur ; dès que l'animal est déclaré vendu, ils se transmettent à l'acheteur.
- L'acheteur peut immédiatement après la mise, payer en espèces ou par versement. VIANCO accepte du bétail de boucherie en guise de paiement.

Frais

- Pour le vendeur
 - o Frais de transport jusqu'à Brunegg
 - o Taxe d'écurie et d'affouragement, comprenant la contribution au fonds pour dommages non assurables, par taureau Fr. 20.--
 - o Pour les frais de mise : 4 % du prix de vente
 - o Frais pour chaque taureau inscrit qui ne serait pas présenté s'élevant à Fr. 200.--
- Pour l'acheteur
 - o Pour les frais de mise : 2 % du prix d'achat
 - o Frais de transport à partir de Brunegg

Garantie

- Le délai de garantie débute le lendemain de la livraison ; la garantie est donnée directement du vendeur à l'acheteur. Il est garanti :
 - o Sain et franc pendant 9 jours
 - o Jeunes taureaux : aptes à la saillie dès l'âge de 14 mois (Galloway et Highland Cattle: 18 mois)
 - o Anciens taureaux : aptes à la saillie comme pour les jeunes taureaux; garantie fertilité dès l'âge de 16 mois (Galloway et Highland Cattle: 22 mois) au moment de la vente au marché.